

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

Saint-Michel-des-Saints

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de son assemblée régulière du 20 décembre 2021 qui aura lieu à la salle municipale au 140 rue St-Jacques, à 19h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 591, rue des Aulnaies (matricule 7172-52-4468). La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) ayant une superficie de 2160 p² au lieu de 1200 p², et ayant une superficie supérieure à celle de l'habitation (2160 p² au lieu de 1518.8 p²), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 2^e
jour de décembre deux mille vingt et un (2021)**


Directeur général

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13:00 et 16:30 de l'après-midi, le 2^e jour de décembre deux mille vingt et un (2021)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2^e jour de décembre deux mille vingt et un (2021).


Directeur général